

L'esprit Médoc Estuaire

N°
OCTOBRE
2015 **6**

LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ESTUAIRE

ARCINS - ARSAC - CANTENAC - CUSSAC-FORT-MÉDOC - LABARDE - LAMARQUE - LUDON-MÉDOC - MACAU - MARGAUX - LE PIAN-MÉDOC - SOUSSANS



Président de la Communauté
de Communes Médoc Estuaire

Édito

Les compétences sécurité et prévention sont intégrées aujourd'hui au pôle cohésion sociale. La sécurité est assurée par notre police intercommunale.

Si la répression fait partie de "l'arsenal", elle n'en est que le stade ultime. Elle n'est pas plus privilégiée par les agents de la Communauté de Communes que par les Elus. Les uns et les autres favorisent toujours la concertation, la sensibilisation et le dialogue.

Sur la base de ces valeurs, l'autre compétence de ce pôle est la prévention, qui reste un axe fort de notre mandat, avec quatre priorités :

- la sécurité routière, par la sensibilisation des usagers et la formation des plus jeunes,
- le soutien à la parentalité,
- l'aide à l'insertion professionnelle et à l'apprentissage,
- le cyber-harcèlement et les problèmes d'addictions.

Des actions spécifiques sont déjà engagées sur chacun de ces points, d'autres sont envisagées. Il s'agit d'un travail à long terme, aussi compliqué que sensible. Dans ces domaines et au-delà du temps, pour que les choses évoluent, il faudra de la volonté et de la détermination mais également un réel esprit d'écoute et d'ouverture.

Pour réussir, nous devons tous nous retrouver et nous sentir concernés : enfants, parents, acteurs sociaux-économiques et Elus afin que ces idées généreuses ne soient pas vaines.

Encore une fois c'est notre devoir.

Gérard DUBO



3 questions à Matthieu Fonmarty

Vice-Président en charge de la Cohésion Sociale

1// En matière de politique intercommunale liée à la cohésion sociale, comment la sécurité est-elle concrètement mise en œuvre sur notre territoire ?

La restructuration de Médoc Estuaire a vu se définir une politique de Cohésion Sociale qui s'articule autour de la sécurité et la prévention.

Les 11 maires des communes ont souhaité définir des priorités pour l'application d'une politique plus lisible :

- mettre en œuvre de manière effective une vraie police de sécurité.
- privilégier la prévention et la pédagogie avant toute phase répressive.
- professionnaliser les missions dans un but d'efficacité.
- renforcer le partenariat avec les services de la Gendarmerie Nationale (convention de coordination).

Concrètement côté sécurité, cela se traduit sur le territoire par une surveillance sur terrain matérialisée par des

patrouilles sur les zones d'habitations, à proximité de nos écoles et centre de loisirs ainsi qu'une présence renforcée lors des manifestations. L'exploitation et la gestion du système de vidéo protection accompagnent ces missions. Côté prévention, la formation pédagogique en milieu scolaire privilégie le thème de la prévention routière. Les agents de la Police Communautaire s'engagent en outre à remplir toute mission visant à améliorer le bien vivre ensemble et le respect d'autrui : gestion des conflits de voisinage, police verte, contrôle d'urbanisme.... en partenariat avec les services de la Gendarmerie Nationale.

2// Quels sont les raisons du déménagement du service de la Police Intercommunale ?

En juillet, l'équipe a intégré des nouveaux locaux plus adaptés sur la commune de Margaux. Les conditions de travail et la qualité de services offerts aux administrés se sont améliorées.

Un accueil au public est désormais dédié au service de la Police Intercommunale et devient plus sécurisé et confidentiel. Il répond ainsi aux exigences du service public et en améliore sa qualité. Des vestiaires et lieu de travail adéquats facilitent les missions de l'équipe.

3// Quels sont, à terme, les grands axes du projet prévention-sécurité de Médoc Estuaire ?

En tant que Vice-Président en charge de la Cohésion Sociale, j'anime régulièrement des commissions Sécurité/Prévention, où nous élaborons des projets tant en termes de sécurité (améliorer la communication des agents avec des équipements radio, lutter contre la vitesse excessive avec le projet jumelle Eurolaser....) qu'en termes de prévention (projet de création d'un guichet unique pour accompagner l'emploi, l'exclusion scolaire, la parentalité,....).

Autant de sujets qui nous permettront dans l'avenir de conforter le positionnement de notre police de proximité dans ses orientations prioritaires, la prévention, le dialogue et l'accompagnement de tous et de s'engager plus encore dans une démarche d'accompagnement et de soutien aux populations.

Que fait la Police Intercommunale sur le territoire ?

La Police Intercommunale assure, au niveau des 11 communes, **l'application des pouvoirs de police du Maire**. Elle a pour mission d'assurer le **bon ordre, la sûreté, la sécurité et le maintien de la tranquillité publique**.

La Police Intercommunale dispose, sous l'autorité d'un **Chef de poste, de 10 agents et d'une secrétaire**. **3 brigadiers-chefs principaux, 2 brigadiers, 2 gardiens, 3 ASVP** (Agent de la Surveillance de la Voie Publique) veillent ainsi sur le territoire. Le service est doté de 3 véhicules sérigraphiés et de 2 VTT. Nos policiers intercommunaux, en **tenue réglementaire**, sont dotés d'**armes de défense de catégorie D**, type bombe lacrymogène et d'un bâton de défense télescopique.

Une astreinte est mise en place (1 agent/semaine) du **lundi au vendredi de 18h à 8 h** le matin, et les **weekends et jours fériés**.



Les interventions, même les plus banales, peuvent exposer de plus en plus souvent, nos agents. **Des formations GTPI** (Gestes et Techniques de Protection et d'Intervention) ainsi que des entraînements internes sont régulièrement programmés afin de permettre à nos policiers de maîtriser parfaitement les techniques de maniements et d'interventions adaptées à chaque arme (port réglementé). L'occasion aussi de mettre en pratique les techniques de légitime défense, d'appliquer le code de déontologie qui régit la profession, de rappeler la législation sur la responsabilité civile et pénale des agents dans le cadre de leurs interventions.

Du 31 août au 4 septembre dernier, l'équipe a d'ailleurs bénéficié d'une formation complète en vue du certificat d'aptitude technique au port du **bâton de protection télescopique** (arme catégorie D).



Les principales missions des policiers intercommunaux

Sécurisation des périmètres scolaires



Les policiers intercommunaux interviennent très régulièrement aux **entrées et sorties des écoles** des 11 communes pour veiller au **respect du code de la route notamment en matière de stationnement**. Les policiers ont en charge les **formations de sécurité routière** (APER), pour l'ensemble des élèves CM2. (10 écoles/env. 250 jeunes).

Conflit de voisinage



Les agents interviennent régulièrement pour assister les Maires dans la **gestion des conflits de voisinage**. En relation avec les services de Gendarmerie, les agents effectuent des **constats, des médiations** et apportent aux Maires une **assistance** dans la gestion de procédures éventuelles.

Police de l'environnement



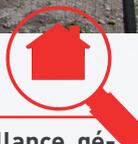
Dans le cadre de la surveillance générale, et compte tenu de la spécificité du territoire, les policiers **patrouillent dans les secteurs boisés, les marais et les différents espaces naturels**. Ils **luttent contre les dépôts sauvages**.

Surveillance des manifestations

A la demande des communes, les policiers intercommunaux peuvent être amenés à **assurer des missions de surveillance** spécifique dans le cadre de cérémonies, **fêtes, manifestations sportives, récréatives ou culturelles**.



Surveillance générale



Des patrouilles de surveillance générale effectuées par deux agents au minimum **sont systématiquement organisées**. Elles assurent la **surveillance générale des communes** (zone habitée ou non), **des installations, des espaces publics et des zones d'activités**. Les consignes de patrouilles sont données, avec quand cela est possible une équipe Nord et une équipe Sud. **Le service d'Opération Tranquillité Vacances** remporte un vif succès (2014 = 231 interventions / 2015 = 160 interventions).

Gestion et exploitation des systèmes de vidéo-protection



Depuis janvier 2015, une partie du territoire bénéficie d'une **sécurisation de l'espace public par la vidéo-protection** (certains équipements Médoc Estuaire et certains sites des communes adhérentes d'Arsac, de Cusac-Fort-Médoc, de Margaux et du Pian-Médoc). Ce dispositif techniquement évolué, utilise un système de **46 caméras**. Les images sont transmises vers un centre de vidéo surveillance, le **Centre de Supervision Rural (CSR)**.

Les agents de police intercommunale, formés, visionnent autant que de besoins, analysent, exploitent les différentes séquences prises. Ce système est donc un **outil utile pour préserver la tranquillité publique**.

Missions de police de la route



Les agents de police assurent la **surveillance de la circulation et du stationnement des véhicules sur les voies publiques**. Ils assurent les opérations d'**enlèvement des véhicules**, et notamment les **misés en fourrière**. L'activité contraventionnelle des agents est entièrement informatisée (procès-verbal électronique).

Police Funéraire



24h/24 et 7j/7, les agents de la Police Intercommunale assurent le suivi des **opérations consécutives aux décès**.

Police des animaux



Les policiers intercommunaux **interviennent et veillent sur la réglementation des chiens dangereux**. Les agents du service font appel au prestataire habilité pour les **captures, transports et mis en dépôts d'animaux trouvés en divagation**.

Police de l'hygiène et de la salubrité publique



Les agents, à la demande du Maire ou de leur propre initiative, interviennent dans le cadre général **du respect des règlements de santé, sanitaire et d'hygiène publique**.

Police du bruit



Les agents appliquent les prérogatives du Maire dans le cadre de la **lutte contre les nuisances sonores (bruits domestiques, aboiements excessifs...)**.

Police de l'urbanisme



Les agents, à la demande du Maire ou de leur propre initiative interviennent dans le cadre de la police de l'urbanisme.

Un exemple de binôme efficace

Comment s'organise une journée type au service de la police intercommunale ?

À 8 heures, l'équipe de jour prend le relais de l'agent d'astreinte dans le cadre de la continuité de service.

Après s'être équipé (uniforme réglementaire, gilet pare-balles, téléphones, perception de l'arme cat. D), chaque binôme gère les consignes et les demandes d'interventions par communes et par ordre d'urgence.

Notre chef de service répartit le planning journalier pour organiser au mieux l'activité opérationnelle et assigne des missions précises selon un secteur géographique donné (patrouille du « sud » et patrouille « nord »).

Un briefing journalier est organisé à 13h afin que les policiers de la matinée échangent avec leurs collègues de l'après-midi.

À l'issue de la journée, un agent est positionné en astreinte pour effectuer le relais avec les élus et la Gendarmerie en cas de nécessité pour des missions bien particulières.

Avant la fin de service, toutes nos tâches accomplies dans la journée doivent être enregistrées sur le logiciel d'activité police.

Qu'est ce qui vous plaît le plus dans votre métier?

Michaël (Brigadier Chef Principal) et Joël (ASVP).

« Pouvoir me sentir utile, veiller à la sécurité et l'ordre sur le territoire et être proche des administrés et les commerçants. Le devoir de service, d'entraide, de protection de l'autre me tiennent à cœur ! » **Michaël**

« Utiliser les technologies de pointe de la vidéo-surveillance. Dans le cadre de vérifications, nous avons pu confondre des auteurs de fait. » **Joël**



« Notre travail de moniteur de piste d'éducation routière : sensibiliser des élèves de CM2 aux comportements à adopter en tant que cyclistes, piétons et passagers d'un véhicule. » **Michaël**

« L'absence de routine, même après 12 ans au service de la Police Municipale, je ne sais jamais comment ma journée va se passer ! J'apprécie aussi de travailler sur plusieurs communes. » **Michaël**

« Le travail d'équipe avec les collègues policiers, ce travail en binôme me conforte dans mon choix de devenir un jour agent de police. La proximité avec les administrés est très enrichissante. » **Joël**

Informations à retenir



SERVICE POLICE INTERCOMMUNALE

Sécrétariat / accueil public

10 rue de la Trémoille 33460 MARGAUX*

*Changement de locaux depuis le 1^{er} juillet.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h à 16h30

Tél : 05 57 22 21 55

Mail : s.lopez@medoc-estuaire.fr

Patrouille

Du lundi au vendredi de 8h à 19h

Le samedi de 9h à 12h30

Tél : 06 26 58 60 05 / 06 26 79 08 84

(patrouille Nord/patrouille Sud)

Mail : police@medoc-estuaire.fr



WWW.CC-MEDOC-ESTUAIRE.FR/-PREVENTION-SECURITE-.HTML

Informations sur les réglementations applicables pour les nuisances sonores, les incinérations, les chiens dangereux, les animaux en divagation, et sur le service Opération Tranquillité Vacances (gratuit).

